Inscription Transport Scolaire 2024-2025

Le territoire 🚍 **Transport scolaire** Thierry ABELLI, Président du Grand Sud Caraibe, informe les parents des élèves scolarisés dans les communes du périmètre communautaires qu’ils peuvent effectuer les démarches d’inscription au service de transport scolaire jusqu’au 15 aout 2024.Les fiches d’inscription sont téléchargeables sur le site internet de la CAGSC : www.grandsudcaraibe.fr

iNSCRiPTiON
Transport scolaire

Thierry ABELLI, Président du Grand Sud Caraibe, informe les parents des élèves résidant dans le périmètre communautaire que les inscriptions au transport scolaire se déroulent jusqu'au 15 août 2024 et que les fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la CAGSC :

www.grandsudcaraibe.fr

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- *Photocopie du livret de famille (page concernant l'enfant)*
- *Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture eau, ..)*
- *1 Photo d'identité de l'enfant .*
- *Certificat de scolarité ou attestation d'inscription.*
- *Attestation d'assurance scolaire pour l'année en cours*
- *Ancienne carte de transport (année N-1) sauf pour les nouveaux inscrits.*

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Pour les nouveaux inscrits, les dossiers doivent être déposés :

- **Au Siège de la CAGSC (Rue Bébian 97100 Basse-Terre): Communes de Gourbeyre, Saint-Claude, Basse-Terre et Baillif.**
- **A la caisse des écoles: Communes de Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-habitants, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut.**

Pour les élèves déjà inscrits, le dépôt des pièces peut se faire en ligne. Un mail sera envoyé après instruction du dossier afin de procéder au réglement en ligne.

Suivez nous sur les réseaux!

Inscription et paiement

Transport

Dans le cadre de l'uniformisation de la politique de la CAGSC des transports, l'inscription ou le renouvellement d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 est possible en ligne.

L'inscription en ligne, c'est simple, rapide et pratique !

- 1ere inscription ou renouvellement, faire sa demande en ligne prend moins de 15 minutes !
- Vous avez connaissance automatiquement de la décision prise conformément aux règles et critères fixés par l'agglomération, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.
- Vous recevez un mail de confirmation et des indications de votre caisse des écoles.

Pour le dépôt de de vos dossiers, veuillez cliquer ci-dessous:

Inscription en ligne

Avec 109 circuits scolaires qui sillonnent tout le territoire en moins d'une heure de trajet, l'agglomération du Sud Basse Terre participe au bon déroulement de la vie scolaire.

- Les circuits spéciaux scolaires

- Les lignes régulières de transports scolaires

Les élèves qui souhaitent utiliser les circuits scolaires doivent s’inscrire au service administratif de la caisse des écoles de la collectivité de résidence.

Pièces à fournir – inscription papier

- Ancienne carte
- La fiche d’inscription au transport complétée et signée
- 2 photos d’identité récentes
- Attestation d’inscription scolaire ou la notification d’inscription
- Copie de la carte d’identité de l’élèves/livret de famille
- Justificatif de domicile
- Coupon du règlement intérieur signé par le responsable légale

La réinscription est obligatoire a chaque rentrée scolaire. Elle ne sera prise en compte que si la famille a payé la totalité des cotisations pour l’ensemble des enfants inscrits.

Tarif et paiement

Le tarif et le paiement des abonnements scolaires sont gérés par la caisse des écoles de la commune de résidence.

Vous pourrez bientôt effectuer votre paiement en ligne

Il est rappelé que le transport scolaire n’est pas obligatoire mais que la scolarité des enfants est obligatoire. Les usagers des transports scolaires doivent donc respecter le règlement des transports et adopter une attitude adaptée.

Paiement

Horaires et Lignes Scolaires

Transport Scolaire

Rechercher les horaires de mon bus

Rechercher les horaires de mon bus

Ville d’habitation : Choisir une ville ▼
Etablissement :
Choisir un établissement ▼
Rechercher